



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



C/26/3

0069

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 octobre 1992

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-sixième session ordinaire

Genève, 29 octobre 1992

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1992

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. Aucune modification n'est intervenue au cours des neuf premiers mois de 1992 dans la composition de l'Union, qui comprend 21 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. Tous sont parties à l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

2. L'Acte de 1991 est resté ouvert à la signature jusqu'au 31 mars 1992. Il a été signé par l'Irlande le 21 février et par le Canada le 9 mars. Ces signatures s'ajoutent à celles apposées en 1991 par les 14 Etats membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

3. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout Etat qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". A la date du présent document, aucune demande n'a été reçue par le Bureau de l'Union, mais celui-ci a été informé que de telles demandes sont en préparation en Autriche (en relation avec la proposition de loi soumise au Parlement) et en Finlande.

II. REUNIONS

4. Pour les travaux du Comité administratif et juridique, on se reportera au document C/26/9, et pour ceux des groupes de travail techniques, aux documents C/26/10 et C/26/10 Add.

III. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

5. Du 11 au 13 janvier, le Secrétaire général adjoint a participé, à Stockholm (Suède), à une réunion de consultation sur un système mondial pour la sécurité et l'utilisation continue des ressources phylogénétiques, organisée par l'Agence suédoise de coopération avec les pays en développement pour la recherche en collaboration avec le Ministère suédois des affaires étrangères et le Ministère suédois de l'agriculture. Le 13 janvier après-midi, le Secrétaire général adjoint a rencontré des fonctionnaires de ce dernier Ministère et du Ministère suédois de la justice.

6. Du 20 au 22 janvier, le Secrétaire général adjoint et Mme N. Bustin, Secrétaire général du Comité français pour la protection des obtentions végétales, se sont rendus à Rabat (Maroc) sur l'invitation du Ministère marocain de l'agriculture et de la réforme agraire. Ils ont participé aux réunions d'une commission qui a élaboré un projet de loi sur la protection des obtentions végétales au Maroc et ont examiné celui-ci dans le détail avec les membres de cette commission. Ils ont aussi pris part à une réunion organisée par la Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes (DPVCTRF) du Ministère de l'agriculture afin de donner aux milieux intéressés l'occasion de commenter ce projet de loi, et ont rencontré M. Otman Dennati, Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, qui a suggéré que le projet de loi en question soit modifié pour le rendre conforme à l'Acte de 1991 et confirmé que le Maroc est prêt à accueillir, en 1993, un séminaire de l'UPOV à l'intention des pays d'Afrique du Nord.

7. Du 10 au 14 février, le Secrétaire général adjoint a participé, en qualité d'observateur, à la deuxième semaine de la sixième session de négociation du Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu à Nairobi (Kenya). Durant son séjour dans cette ville, il s'est entretenu avec le Secrétaire permanent du Ministère de la recherche, de la science et de la technique, le Directeur de l'Office kényen de la propriété industrielle, le Directeur adjoint de l'agriculture au Ministère de l'agriculture, le Directeur de l'Institut kényen de recherche agricole, et avec des représentants de l'Association kényenne du commerce des semences. Son séjour a fourni l'occasion d'examiner les arrangements pris en vue de la tenue du séminaire de l'UPOV qui doit avoir lieu à Nairobi en mai 1993.

8. Le 21 février, M. John F. Swift, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Irlande à Genève, a rendu visite au Secrétaire général pour signer l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

9. Le 25 février, le Bureau de l'Union a formulé par écrit ses observations au sujet d'un projet de loi norvégienne sur la protection des obtentions végétales, qui devait être soumis au "Storting" - le Parlement norvégien - dans le courant de l'année.

10. Le 4 mars, le Bureau de l'Union a reçu une lettre par laquelle le Ministère slovène de l'agriculture demandait des informations concernant la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

11. Le 9 mars, M. Paul Dubois, Représentant permanent adjoint du Canada à Genève, s'est rendu au Cabinet du Secrétaire général pour signer, au nom du Canada, l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

12. Le 11 mars, le Secrétaire général adjoint et des fonctionnaires du Bureau de l'Union ont participé, en qualité d'observateurs, à une réunion du Groupe de l'ASSINSEL chargé des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Amsterdam (Pays-Bas) et au cours de laquelle la question des variétés essentiellement dérivées a été examinée.

13. Le 16 mars, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Sofia (Bulgarie) afin d'examiner un projet de loi sur la protection des variétés végétales et des races animales. Il s'est rendu à l'Institut des inventions et des rationalisations où il s'est entretenu avec M. Iliev, Directeur général de cet Institut, et au Ministère de l'agriculture où il a eu des entretiens avec MM. Vladislav Rostov et Nikola Nikolov, Vice-ministres de l'agriculture, Mme Paulina Stefanova, Directrice générale du Département de l'agriculture et de l'horticulture, et M. Dimitar Cheleev, Directeur de la Commission d'Etat pour l'examen des variétés. Le 17 mars, il a rencontré les membres du groupe de travail qui avait été chargé de rédiger le projet de loi et a examiné dans le détail les dispositions de celui-ci.

14. Les 23 et 24 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus conjointement en mission à Caracas (Venezuela). Dans le cadre d'une réunion organisée par le Ministère vénézuélien du développement, le fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur la protection par brevet des inventions biotechnologiques et le Secrétaire général adjoint a fait un exposé sur la nature et la nécessité de la protection des obtentions végétales. Ils se sont aussi rendus au Centre national de recherches agricoles (Centro Nacional de Investigaciones Agropecuarias - CENIAP) où ils ont présenté au personnel de cet organisme un exposé sur la protection de la biotechnologie et des obtentions végétales.

15. Les 25 et 26 mars, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Santa Fé de Bogotá (Colombie) où il a rencontré MM. Alejandro Linares Cantillo, Vice-ministre de l'agriculture et Rodolfo Alvarado, Directeur de l'agriculture au Ministère de l'agriculture, et examiné les procédures éventuelles en vue de l'instauration dans le pays d'une protection des obtentions végétales. Il a rencontré ensuite M. Santiago Perry Rubio, Directeur de l'Institut colombien de l'agriculture, et les membres du groupe de travail qui a rédigé un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

16. Le 30 mars, Mme Gloriana Rodríguez Hernández, Premier secrétaire à la Mission permanente du Costa Rica à Genève, s'est rendue au Bureau de l'Union pour demander des renseignements au sujet des formalités d'adhésion à la Convention UPOV.

17. Les 1^{er} et 2 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a suivi, à Cambridge (Royaume-Uni), un colloque et des journées d'étude sur les cultivars génétiquement modifiés.

18. Le 7 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de MM. Andreas Cambitsis, Premier conseiller à la Mission permanente de la Grèce à Genève, et Gerasimos Apostolatos, dont les fonctions sont liées à l'introduction de droits d'obtenteur en Grèce. Ils se sont entretenus des choix possibles pour la mise en place d'un système juridique de protection des obtentions végétales.

19. Le 8 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Magne Stubsjoen, Directeur général au Ministère norvégien de l'agriculture, qui a

remis un nouveau projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales au sujet duquel il a demandé que le Bureau de l'Union formule des observations.

20. Le 13 avril, le Secrétaire général a rencontré, à Santa Fé de Bogota, M. Alfonso López Caballero, Ministre colombien de l'agriculture, et a examiné avec lui les propositions relatives à l'instauration d'une protection des obtentions végétales dans son pays ainsi que le type d'assistance que l'UPOV pourrait fournir.

21. Le 24 avril, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Buenos Aires et a fait un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV lors d'un séminaire organisé par le Foro Argentino de Biotecnología.

22. Le 27 avril, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à M. Regunaga, Secrétaire à l'agriculture, qui a fait savoir que le projet de loi relatif à l'adhésion de l'Argentine à l'UPOV serait présenté au Congrès dans les mois à venir. Il a aussi rencontré les administrateurs du Service national de l'enregistrement des cultivars avec lesquels il s'est entretenu de la procédure d'examen en Argentine.

23. Du 29 avril au 1^{er} mai, le Secrétaire général adjoint a séjourné à Santa Fé de Bogota. Il a examiné le projet de loi colombienne avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de l'Institut colombien de l'agriculture.

24. Du 4 au 7 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, à Brasilia (Brésil), à un colloque sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de l'agriculture et sur la protection des obtentions végétales. Les participants ont examiné un projet de loi qui a été élaboré par une commission interministérielle du Gouvernement brésilien; le colloque a fourni l'occasion de proposer des aménagements qui auront pour effet de rendre ce projet de loi conforme à la Convention UPOV.

25. Le 8 mai, le Secrétaire général adjoint a visité les services de l'Institut interaméricain de coopération agricole (IICA) dont le bureau brésilien assure à l'heure actuelle le secrétariat du marché commun CONASUR (organisation des Ministères de l'agriculture des pays latino-américains du Cône Sud), lequel étudie présentement un accord régional sur la protection des obtentions végétales.

26. Les 18 et 19 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, à Cambridge (Royaume-Uni), à la réunion annuelle des représentants des autorités désignées responsables de l'application des systèmes de l'OCDE pour le contrôle des semences. La réunion a fourni l'occasion d'établir des relations avec des fonctionnaires de pays qui envisagent peut-être d'instaurer une protection des obtentions végétales et d'adhérer à la Convention UPOV.

27. Au cours du mois de mai, le Bureau de l'Union a procédé à un échange de correspondance avec le Ministère égyptien de l'agriculture au sujet de la protection des obtentions végétales.

28. Du 1^{er} au 5 juin, le Secrétaire général adjoint a assisté, en qualité d'invité, au Congrès mondial de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et à celui de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), qui se sont tenus à Toronto (Canada).

29. Le 3 juin, M. Neil D. Hamilton, Professeur de droit à l'Université Drake, Des Moines (Etats-Unis d'Amérique), et Président de l'American Association of Agricultural Law, s'est rendu au Bureau de l'Union.

30. Les 17 et 18 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Bruxelles (Belgique), à une Conférence sur la protection et l'exploitation des inventions biotechnologiques et a présenté un exposé sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

31. Le 22 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Budapest, à la célébration du 100^e anniversaire de l'examen des variétés en Hongrie; il a rencontré MM. Arpád Göncz, Président de la République hongroise, György Raskó, Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'agriculture, Pál Stefanovits, Président de la Section des sciences agraires, et Károly Neszmélyi, Directeur général de l'Institut pour le contrôle de la qualité des produits agricoles.

32. Les 22 et 23 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Lima (Pérou), à des journées d'étude sur la protection des obtentions végétales, organisées par l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC); il a présenté un exposé sur la Convention UPOV, l'étendue de la protection qu'elle confère et les dispositions générales de cette Convention. A la fin des journées d'étude, le Secrétaire général adjoint s'est vu remettre un projet de loi relatif à l'établissement d'un système national de protection des obtentions végétales, établi par un groupe de travail péruvien. Au cours de son séjour, il a aussi rencontré M. Jorge Camet, Ministre de l'industrie, avec lequel il s'est entretenu de l'infrastructure nécessaire pour administrer un système de protection des obtentions végétales.

33. Le 24 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Lima (Pérou), à une réunion, tenue dans les bureaux du Ministère de l'intégration, avec des fonctionnaires de ce Ministère et des Ministères de l'agriculture et de l'industrie; cette réunion portait sur d'éventuelles propositions en vue de l'établissement d'un système régional de protection des obtentions végétales dans le cadre de l'Accord de Carthagène.

34. Les 25 et 26 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Lima (Pérou), à la première réunion d'experts des obtentions végétales, organisée par le Conseil de l'Accord de Carthagène. Les participants ont examiné principalement un éventuel projet de décision en vertu de l'Accord de Carthagène aux fins de l'instauration d'un système sous-régional de protection des obtentions végétales, dont le Bureau de l'Union avait établi un avant-projet avec l'aide précieuse de fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI, notamment pour ce qui est de la traduction du document. Un fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à la réunion de Lima.

35. Le 26 juin, le Bureau de l'Union a fourni au Gouvernement letton des informations sur l'UPOV et sur la Convention UPOV.

36. Le 8 juillet, le Bureau de l'Union a fourni au Ministère lituanien de l'agriculture de la documentation en vue de l'élaboration, par la Lituanie, d'une législation nationale conforme à l'Acte de 1991.

37. Le 17 août, le Secrétaire général adjoint a suivi, à Nairobi, une réunion tenue au siège de l'Institut kényen de recherche agricole; à cette occasion, il a rencontré MM. C.G. Ndiritu, Directeur de cet Institut, Mulandi, Directeur du Service chargé du développement des plantes horticoles, L.O. Sese,

Directeur adjoint de l'Office kényen de la propriété industrielle, et Matthias W. Oggema, Directeur adjoint de l'agriculture. Le Bureau de l'Union a été prié de formuler ses observations sur le projet de règlement d'exécution visant à donner effet à la loi kényenne de 1972 sur les semences et les obtentions végétales.

38. Les 18 et 19 août, le Secrétaire général adjoint s'est rendu en Ouganda. Il a rencontré M. Josef K. Mukiibi, Secrétaire à la recherche au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, et des membres d'une commission qui examine actuellement la question de la protection des obtentions végétales dans le pays. Il a aussi visité les stations de recherche Namulonge et Kawanda et s'est entretenu avec des scientifiques et des administrateurs s'occupant de questions d'amélioration des plantes.

39. Les 19 et 20 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union, qui se rendait en Afrique du Sud pour participer aux réunions des groupes de travail techniques de l'UPOV, a fait halte en Zambie. Il a présenté un exposé devant des obtenteurs et des experts de l'industrie des semences, visité le Centre de recherche de Golden Valley et l'Institut de contrôle et de certification des semences, à Chilanga, où il a rencontré MM. S.W. Muliokela, Directeur de cet Institut, et Watson Mwale, Coordinateur de la recherche à la station de recherche de Mount Makulu, qui ont fait part de leur intérêt pour l'instauration d'une protection des obtentions végétales en Zambie.

40. Les 20 et 21 août, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Harare (Zimbabwe) où il a rencontré le Sous-secrétaire à la recherche au Ministère de l'agriculture et Mme Kusum Mtindi, Chef des services de ce même Ministère chargés des semences; il a eu des entretiens au sujet de la loi de 1973 sur les droits d'obtenteur, de son administration et des modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à cette loi au cas où le Zimbabwe souhaiterait adhérer à la Convention UPOV. Il a aussi rencontré les membres du Conseil d'administration de l'Association zimbabwéenne du commerce des semences.

41. Du 23 août au 8 septembre, le Secrétaire général adjoint s'est rendu en Afrique du Sud où il a participé aux travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières et du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers. Au cours de son séjour, il s'est rendu à Pretoria où il a rencontré les fonctionnaires ci-après du Ministère de l'agriculture : MM. H.S. Hattingh, Directeur général, C.S. Blignaut, Directeur général adjoint, D. Scotney, Directeur du développement des ressources, et D.P. Keetch, Directeur de la Direction des plantes et du contrôle de la qualité. Il a aussi rencontré - à Pretoria, Nelspruit et Stellenbosch - des représentants de groupes industriels s'intéressant à la protection des obtentions végétales et a exposé les faits nouveaux survenus à l'UPOV.

42. Le 24 août, le Bureau de l'Union a fourni au Gouvernement de la Côte d'Ivoire des informations sur la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

43. En août, le Bureau de l'Union a procédé à un échange de correspondance avec le Gouvernement mexicain au sujet d'un séminaire national sur le thème de la protection des obtentions végétales, qui doit se tenir au Mexique.

44. Les 15 et 16 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé au Congrès de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture et a pris la parole devant la Commission de cette organisation pour la protection des obtentions végétales.

45. Les 17 et 18 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à un colloque sur la protection des obtentions végétales auquel il avait été invité

à prendre part; ce colloque a été organisé par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) et s'est tenu au siège de l'Office européen des brevets (OEB) à Munich (Allemagne).

46. Le 23 septembre, MM. Qiao Dexi, Directeur du Département des affaires juridiques de l'Office des brevets de la République populaire de Chine, et Wu Zhenxiang, Premier secrétaire à la Mission permanente de la Chine à Genève, se sont rendus au Bureau de l'Union; ils ont demandé des informations sur la protection des obtentions végétales et examiné la possibilité d'envoyer une mission de l'UPOV à Beijing après la tenue du séminaire de l'UPOV à Suweon près de Séoul.

47. Les 24 et 25 septembre, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Kiev (Ukraine) où il a eu des entretiens au sujet du projet de loi ukrainienne sur la protection des obtentions végétales avec MM. Valentin M. Lipatov, Vice-ministre des affaires étrangères, Volodymyr Gryniou, Vice-président du Parlement ukrainien, Sytnik, Directeur de l'Académie des sciences agricoles, avec les directeurs des principaux instituts nationaux s'occupant de recherche agricole, et avec MM. Leontiy Dunets, Vice-premier Ministre de l'agriculture, Victor Volkodav, Président du Comité d'Etat pour l'examen et la protection des variétés, ainsi que d'autres représentants de milieux s'intéressant à la protection des obtentions végétales. Le projet de loi a été examiné en première lecture par le Parlement ukrainien et l'on espère que les entretiens auront peut-être pour effet d'accélérer la seconde lecture.

IV. PUBLICATIONS

48. Le Bureau de l'Union a publié :

i) l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en arabe, espagnol, portugais et russe;

ii) les Actes de la Conférence diplomatique de 1991 en français et en anglais, la version allemande étant à paraître sous peu;

iii) deux numéros de "Plant Variety Protection";

iv) le compte rendu du Séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a eu lieu à Tsukuba (Japon) du 12 au 15 novembre 1991;

v) trois suppléments de la Collection des documents importants;

vi) un supplément de la Collection de lois et traités.

[Fin du document]